

Commune de Montanay

DECISION DU MAIRE 12/2022

Portant signature d'une promesse de bail commercial pour le local communal situé au 57 rue des Maures

Le Maire de la Montanay,

Vu les dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2022-14 du 3 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire de Montanay,

Vu la délibération n° 2022-36 du 21 avril 2022 portant assujettissement de la TVA du local situé 57 rue des Mures donné en bail commercial,

Vu la vacance du local commercial dédié à l'activité de bar-restaurant et relais de poste situé place de la Poype à Montanay,

Considérant la demande la société Crèches de demain Mont d'Or, sise 5 rue du Maréchal Foch, 69 600 COLLONGES AU MONT D'OR représentée par Madame Alice ROLLAND,

DECIDE

Article 1er : Une promesse de bail est établie entre la Commune et la société « Crèches de demain Mont d'Or » pour la location de la maison sise 57 rue des Maures appartenant à la commune de Montanay.

La promesse de bail prévoit l'installation d'une activité de microcrèche et une levée des clauses suspensives (obtention de l'autorisation d'exploiter, accord et agrément de la PMI pour l'exploitation de la structure) au plus au tard au 1^{er} septembre 2023.

Le loyer est fixé à 16 800 HT par an auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur ainsi que la quote-part des charges incombant au preneur.

Article 2 : La présente décision sera couchée sur le registre des délibérations du Conseil Municipal

Article 3 : La présente décision sera publiée dans les conditions réglementaires habituelles et transmise au Représentant de l'Etat dans le département du Rhône.

Fait à Montanay, le 6 septembre 2022,

Le Maire,
Gilbert SUCHET



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/09/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-069-216902841-20220906-D122022-DE